

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 398 relevant le montant autorisé de l'encaisse des agences spéciales de Tadjourah, Dikhil et Ali- Sabieh

n° 398

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 mars 1967

Numéro JO  
n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro  
1 avril 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Le montant de la provision susceptible d'être mise à la disposition des agents spéciaux de Tadjoufa, Dikhil et Ali-Sabieh est porté, pour compter de la date de la signature du présent arrêté, à: — 8.000.000 pour l'agence de Tadjoura; — 7.500.000 pour l'agence de Dikhil; — 5.500.000 pour l'agence d'Ali-Sabieh.